

McCuaig	Parent
McCubbin	Pinard
McCulloch	Pottier
MacDiarmid	Purdy
Macdonald	Ralston
(Brantford)	Raymond
Macdonald (Halifax)	Reid
Macdonald	Rennie
(Kingston)	Rhœume
MacDonald (Pontiac)	Rickard
McGarry	Roebuck
McGeer	Rose
McGibbon	Ross (Calgary Est)
McIlraith	Ross (Hamilton Est)
McIvor	Ross (Middlesex Est)
MacKenzie (Neepawa)	Ross (Moose Jaw)
Mackenzie	Ross (St. Paul's)
(Vancouver-Centre)	Rowe
MacKinnon	Roy
(Edmonton-Ouest)	Ryan
MacKinnon	St-Laurent
(Kootenay-Est)	Sanderson
McLarty	Senn
MacLean (Cap-Breton- Nord-Victoria)	Sinclair
McLean	Sissons
(Simcoe Est)	Slaght
Macmillan	Soper
McNevin	Stirling
MacNicol	Taylor
Marier	Thauvette
Martin	Tomlinson
Matthews	Tripp
Maybank	Turgeon
Michaud	Turner
Mills	Tustin
Mitchell	Veniot
Muloch	Warren
Mutch	Weir
Neill	White
Nielsen, Mme	Whitman
Nixon	Winkler
O'Neill	Wood—165

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Black (Cumberland)	Homuth
Blackmore	Jaques
Boucher	Johnston
Brooks	(Bow River)
Bruce	Knowles
Bryce	Kuhl
Burton	Lockhart
Cardiff	McGregor
Castleden	MacInnis
Coldwell	Marshall
Desmond	Nicholson
Diefenbaker	Noseworthy
Fair	Perley
Gillis	Quelch
Green	Ross (Souris)
Hansell	Shaw
Hlynka	Wright—33

M. L.-PHILIPPE PICARD (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, après avoir déjà exposé clairement mon attitude sur cette question au cours de mes observations du 30 novembre, je n'ai pas à fournir d'autres explications ce soir. Je n'entends pas mon plus répondre aux critiques que l'honorable député de Charlevoix-Saguenay (M. Dorion) a formulées contre l'attitude adoptée par certains d'entre nous; je préfère attendre et laisser le peuple juger mes états de service d'après mes votes et mes discours en cette Chambre.

[M. l'Orateur.]

Cependant, à un autre stade du débat, j'ai proposé un sous-amendement qui fut déclaré irrégulier. Plus tard, un autre fut proposé par l'honorable député de Mercier (M. Jean) et, au cours de la discussion qui s'en est suivie, certains honorables collègues ont reproché à ce dernier de ne pas être aussi clair qu'ils l'auraient voulu. On a dit aussi que le texte proposé était peut-être de nature à embrouiller la question. Ainsi donc, pour bien préciser l'attitude de ceux qui appuient notre effort de guerre dans son intégralité, sauf pour ce qui est du bill n° 80 et du décret ministériel n° 8891, je propose maintenant, appuyé de l'honorable député de Rosthem (M. Tucker):

Que l'on supprime tous les mots qui viennent après le mot "dans" à la première ligne de la motion et qu'on les remplace par les suivants: "une politique de poursuite d'un effort de guerre efficace, mais n'approuve pas le service obligatoire pour outre-mer".

M. l'ORATEUR: Cet amendement est semblable à ceux que j'ai déjà déclarés irréguliers.

M. TUCKER: Puis-je avoir la parole avant que vous précisiez votre décision, monsieur l'Orateur?

M. l'ORATEUR: Oui.

M. TUCKER: Je me permets de dire à Votre Honneur que l'opposition officielle a eu l'occasion, sous forme d'amendement, de faire connaître ses vues à la Chambre et au pays et de se prononcer, au moyen d'un vote, en faveur de la conscription totale. La politique du Gouvernement, si je comprends bien, comporte la conscription partielle. Si à la motion principale du Gouvernement, laquelle comporte peut-être une politique de conscription partielle, si, dis-je, un amendement préconisant la conscription totale est régulier, un amendement qui rejette toute conscription devrait également être régulier. Une fois que tous les amendements ont été éliminés, nous avons certes, en cette Chambre, tous les droits accordés à l'opposition officielle, autrement dit au parti conservateur progressiste. Tout ce que nous demandons dans notre amendement, c'est de modifier la politique annoncée par le Gouvernement dans sa résolution, de telle sorte que nous puissions déclarer que nous ne voulons pas approuver le service obligatoire pour outre-mer.

Votre Honneur a dit qu'on ne pouvait pas approuver et condamner en même temps. J'ai toujours cru que les amendements, s'ils étaient une négation complète, ne seraient pas de bons amendements. Pour être convenable un amendement doit accepter une partie de la